

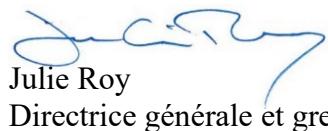
## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,**

Le conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire, tenue le 8 décembre 2025, a adopté la résolution numéro 25-12-184 afin de prévoir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026. Les séances se tiendront au Centre municipal de Saint-Urbain-Premier situé au 204, rue Principale, généralement le lundi et débuteront à 19 h 30 aux dates suivantes :

12 janvier	9 février
9 mars	13 avril
11 mai	8 juin
13 juillet	10 août
14 septembre	13 octobre (mardi)
9 novembre	7 décembre

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2025



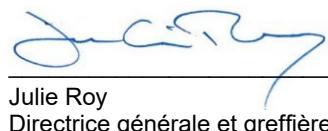
Julie Roy  
Directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Julie Roy, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 11<sup>e</sup> jour de décembre 2025 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2025.



Julie Roy  
Directrice générale et greffière-trésorière